



PROJET SALF

Rapport d'activités Octobre 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	3
3 Légal	4
4 Media	6
5 Management	9
6 Relations extérieures	10
7 Conclusion	11

Points principaux

- Le 21 Octobre 2016 arrestation d' un trafiquant de Peaux d'espèces animales protégées du nom de Abdou Karim DIOP a été arrêté par la Direction des Parcs Nationaux et le Commissariat Central de Kaolack avec l'appui technique du projet SALF, en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de 106 Peaux d'espèces (Lion Panthères, Python, loutre, Serval, Chacal, Patas, Babouin, Crocodile ,varan, Buffle, Guib Harnaché, Civette, Mangoustes)intégralement et partiellement protégées par le Code de la Chasse et de la Protection de la faune du Sénégal. C'est aussi une première collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux
- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant avec une nouvelle opération en région ce mois-ci.
- 2 cessions de recrutement, sélection d'un chargé de média qui démarre son test en test le 28/10/16 et 2 enquêteurs qui démarreront leur test le 07/11/16
- Préparation de la venue du Directeur EAGLE en Novembre 2016 avec la recherche et prise de rendez-vous auprès des autorités partenaires du projet SALF (Ministres, ambassadeurs etc.)

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	24
Investigations ayant abouti à une opération	2
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	24

- **24** enquêtes ont été réalisées durant le mois d'octobre 2016 dans **3** régions. **1** des investigations a abouti à **2** opérations dans la région de **Kaolack** dont **1** à échouée lors de la rencontre avec le Président du tribunal du village concerné pour absence de collaboration. Toutes les investigations portaient sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	1
Nombre de trafiquants en fuite	0

2 opérations ont eu lieu :

- **Le 21 Octobre 2016** un trafiquant de Peaux d'espèces animales protégées du nom de Abdou Karim DIOP a été arrêté par la Direction des Parcs Nationaux et le Commissariat Central de Kaolack avec l'appui technique du projet SALF, en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de 106 Peaux d'espèces (Lion Panthères, Python, loutre, Serval, Chacal, Patas, Babouin, Crocodile ,varan, Buffle, Guib Harnaché, Civette, Mangoustes)intégralement et partiellement protégées par le Code de la Chasse et de la Protection de la faune du Sénégal. La valeur marchande de ces espèces était estimée à plus de 2.500.000 FCFA sur le marché national. Après perquisition une importante quantité de Peaux a été découverte dans son magasin .Le trafiquant a, par la suite, été conduit au commissariat central de Kaolack et placé en garde à vue à 16 heures, le même jour pour les besoins de son interrogatoire. Le 24 Octobre 2016, le trafiquant a été déféré au Tribunal de Grande Instance de Kaolack avant d'être placé sous mandat de dépôt le même jour. L'audience de jugement est fixée pour le 02 Novembre 2016 devant cette même juridiction.



3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	03, affaire Malik bas, ivoire. Lieu: Prison de Reubeuss (90 jours) 01, Lieu: Prison de Kaolack (11 jours)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	0

0 audience s'est tenue dans 0 tribunal de Dakar avec 1 présumé trafiquant poursuivi dont 4 en détention ce mois-ci et 0 sous contrôle judiciaire avec 0 décisions de justice

Arrestation	1 Trafiquant le 21/10/16 conjointement par le commissariat central de Kaolack, la Direction des Parcs Nationaux avec l'assistance et l'orientation de SALF
Audition	1 trafiquant auditionné le 22/10/16 par la police et la Direction des Parcs avec l'assistance technique des juristes de SALF
Garde à vue	1 trafiquant placé en garde à vue le 21/10/16
Déferrement	1 déferrement
Mandat de dépôt	1 mandat de dépôt
Première audience	02/11/2016
Deuxième audience	0
Troisième audience	0
Total jours en détention	Malick Ba, Momar Gaye et Mamadou Diop (condamnés à 3 mois ferme) : 90 jours Abdou Karim Diop : 11 jours

- Le 21 Octobre 2016 un trafiquant de Peaux d'espèces animales protégées du nom de Abdou Karim DIOP a été arrêté par la Direction des Parcs Nationaux et le Commissariat Central de Kaolack avec l'appui technique du projet SALF, en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de 106 Peaux d'espèces (Lion Panthères, Python, loutre, Serval, Chacal, Patas, Babouin, Crocodile ,varan, Buffle, Guib Harnaché, Civette, Mangoustes)intégralement et partiellement protégées par le Code de la Chasse et de la Protection de la faune du Sénégal. La valeur marchande de ces espèces était estimée à plus de 2.500.000 FCFA sur le marché national. Après perquisition une importante quantité de Peaux a été découverte dans son magasin .Le trafiquant a, par la suite, été conduit au commissariat central de Kaolack et placé en garde à vue à 16 heures, le même jour pour les besoins de son interrogatoire. Le 24 Octobre 2016, le trafiquant a été déféré

au Tribunal de Grande Instance de Kaolack avant d'être placé sous mandat de dépôt le même jour. L'audience de jugement est fixée pour le 02 Novembre 2016 devant cette même juridiction.

- Par ailleurs, le départemental légal, comme après chaque opération, a apporté toute son assistance technique aux officiers de police judiciaire du commissariat central de Kaolack relativement aux interrogatoires et à la rédaction des procès-verbaux. Le département légal a dirigé toute la période de garde à vue, les déferrements et constaté le mandat de dépôt. Des rencontres de formations et de sensibilisations ont été faites avec le commissaire de Kaolack et son adjoint.
- Au chapitre des rencontres, plusieurs magistrats et autorités environnementaux ont été contactés et abordés pour un bon déroulement de l'opération à Kaolack et un bon suivi juridique au niveau du tribunal de ladite Région. Il s'agit du substitut du procureur MOR NDIAYE qui assure l'intérim du Procureur de la République attaché à Kaolack, du Juge Jean Marie DIONNE qui également, assure l'intérim du Président du Tribunal de Grande Instance de Kaolack, de Mamadou DIOP Président du Tribunal d'Instance. Des kits juridiques en quantité ont été remis à toutes ces autorités pour qu'elles en distribuent à leurs collègues absents.
- Au chapitre des formations et sensibilisations, le département a formé les deux agents des parcs nationaux avec qui le département légal a effectué toute la procédure sur Kaolack.
- Pour cette affaire de Kaolack, le département a sensibilisé et échangé, en détails, avec l'avocat du projet
- Une deuxième opération qui devait être effectuée en Région de Kaolack n'a pu avoir lieu. Cela est dû au fait que le trafiquant qui aurait été informé d'une éventuelle arrestation déclare à l'enquêteur qu'il ne disposait plus des produits demandés .L'autre facteur ayant empêché la réussite de cette opération est lié à l'attitude du Procureur qui fait également office de Président du Tribunal dans cette Région .Le Ministère Publique ,très réticent ,a , pour connaître l'affaire ,exigé d'abord le Protocole d'Accord entre SALF et le Ministère de l'Environnement ,ensuite soulever la compétence de la Direction des Parcs Nationaux à intervenir à Kaffrine et enfin il soutient que des civils ne peuvent pas effectuer des actes de Police .Sur la base de ces arguments , il n'a pu collaborer pour procéder à l'opération .Sur la question relative à la compétence ,des arguments légaux tirés de la législation faunique lui ont été présentés afin de reconnaître la compétence Territoriale de l'Agent des Parcs Nationaux .
- A Dakar, des rencontres ont également été faites avec nos points focaux du parquet et des Tribunaux d'Instance et de Grande Instance du palais de justice pour nous appuyer dans la collaboration avec les magistrats de Kaolack.
- Entre autres de ses activités, à plusieurs reprises, le département légal, a procédé à des suivis d'audiences aux Tribunaux d'Instance et de Grande Instance du palais de justice de Dakar dans le but de se familiariser avec les acteurs de la justice et les

procédures judiciaires mais aussi de repérer de bons avocats qui, en cas de besoin, pourraient servir d'appoint à l'avocat avec qui le projet travaille pour le moment.

- Nb : Les trois (3) trafiquants condamnés à trois (3) Mois d'emprisonnement ferme au Mois de Juillet 2016 ont fini de purger leurs peines à la date du 27 Octobre 2016.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 19			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	13	06

Suite à l'arrestation d'un trafiquant à Kaolack le 21 octobre 2016 pour complicité d'abattage, détention, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées avec **106** peaux de félins d'une valeur de plus de **2 500 000 FCFA**, le département média de SALF a produit **19** pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont **0** pièce télévision, **0** pièce radio, **13** pièces internet et **06** pièces presse papier.

Sur l'internet au niveau international :

Aucune publication n'a été faite.

Sur l'internet au niveau national :

- Igfm ;
- Senjournal ;
- Mediasen ;
- Actusen ;
- Senego ;
- Dakaractu ;
- Actunet ;
- Lasquotidien ;
- Lequotidien ;
- Rewmi ;
- Senegal7 ;
- Leral ;
- dakarpost

Pour la presse papier au niveau national :

- Libération ;
- Rewmi ;
- Enquête ;
- Observateur ;
- Populaire ;
- Quotidien

Exemples de presse journal :

Société CRIMINALITE FAUNIQUE

Un trafiquant arrêté à Kaolack avec une grande quantité de contrebande de peaux de lions et autres espèces rares

Liberation 26/10/2016

La Direction des Parcs Nationaux, renforcée par la police de Kaolack, et avec l'appui du projet SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique), de l'ONG WARAA, a arrêté un trafiquant majeur en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées prévues et réprimées par la loi sénégalaise de 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune.



Arêté dans un grand hôtel de Kaolack, le sieur Abdou Karim Diop était en possession de têtes de lions et de léopards. Immédiatement, une perquisition à son magasin au marché central a été autorisée par le Procureur de République de Kaolack. 7 trophées de lions et de léopards ont encore été saisis. Au total, c'est 106 peaux provenant de 22 espèces animales différentes qui ont été trouvées dans cette boutique et saisis, lion, léopard, serval, loups, crocodile, pythons, guib, buffle de forêt, loutres, etc. La saisie comprend les dépouilles de 12 espèces animales intégralement protégées. Les animaux in-

ou, en novembre 2014, des trafiquants nigériens avaient été arrêtés par les Eaux et Forêts et la Division des Investigations Criminelles (DIC) avec l'appui de SALF avec une saisie record de 2634 peaux de félins et autres espèces. Cette action forte avait été fortement saluée par la communauté internationale et avait fait les titres de la presse française, américaine et africaine tellement la prise était importante. Ce réseau dakarais, dont le sieur Diop de Kaolack fait partie, selon toujours le communiqué, a des fournisseurs dans de nombreux pays et est impliqué dans le trafic international de grande échelle, en important illégalement depuis le Niger, la Guinée, le Mali, le Kenya et autres pays africains ; et en exportant en Europe ou vendant aux étrangers présents au Sénégal. Les informations récoltées indiquent la fréquence à laquelle ce genre de contrebande se fait régulièrement à l'échelle internationale vers Dakar. Le Sénégal est un point chaud du trafic international de peaux. La corruption est souvent utilisée par les trafiquants pour traverser les frontières dans le monde. Après son arrestation, Abdou Karim Diop a avoué que les peaux de lions et léopards viennent de diverses régions d'Afrique en citant le Mali et le Kenya, mais aussi le Parc National du Niokolo Koba et ses alentours. Il est choquant que les lions du Sénégal, qui sont gravement menacés et très peu nombreux (moins de 50 indivi-

du), fassent l'objet d'un trafic national et international. Selon Chariotte Houpline, experte de la criminalité faunique, « le Sénégal doit réprimer et sanctionner sévèrement les trafiquants pour sauver ses derniers lions et sa faune. Si on laisse les trafiquants agir en toute impunité, alors le trafic continu et les lions disparaissent, c'est aussi simple que ça. Dans ce système, un trafiquant peut commander 100 ou 200 braconniers dans plusieurs pays, ils n'ont qu'un coup de fil à passer aux braconniers pour qu'un lion soit abattu. Cette arrestation va donner un signal fort aux trafiquants sur la volonté des autorités sénégalaises de lutter contre le trafic et de faire appliquer la loi. Il faut saluer le travail exceptionnel réalisé par la DPN et la Police ». Le sieur Diop risquerait une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 5 ans s'il est retenu contre lui le délit de complicité d'abattage au motif que les peaux saisies dégagent une forte odeur nauséabonde et typique d'un abattage récent. Placé en garde à vue le 21 octobre, puis déféré au parquet du tribunal de grande instance de Kaolack, il est placé sous mandat de dépôt depuis le lundi 24 octobre. Il devrait être jugé dans les jours à venir. Les peaux et trophées saisis ont, eux, été mis sous scellés ; le tribunal de grande instance statuera sur la confiscation.

L'extinction des lions en Afrique
Dans le texte, l'organisation es-

père que cette opération attirera l'attention de la communauté internationale sur le sort des lions en Afrique et sur le fait que le commerce illégitime qui les menace d'extinction est largement sous-estimé. Des échantillons ont été prélevés sur les peaux de lions saisis afin que les analyses ADN permettent de mieux pouvoir cartographier le trafic organisé des lions en Afrique. Déjà, l'analyse ADN des peaux de lion saisis à Dakar en novembre 2014, faite par le Muséum d'Histoire Naturelle de New-York, a révélé que les lions avaient été abattus au Cameroun. « Les lions sont proches de l'extinction en Afrique de l'Ouest. Les scientifiques estiment qu'il ne reste que 250 lions vivants dans la sous-région. Pour le continent, la population se trouve à 4% de la population des années 1940 et le taux de déclin des populations de lions ne fait que s'accroître. Trop de pays, Ghana, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon n'ont déjà plus de lions, et le Nigeria, le Kenya et l'Uganda prédisent des extinctions locales dans les prochains dix ans. En dehors du commerce illégitime, la chasse sportive est significative pour la mortalité des lions et évidemment pourrait plus facilement être arrêtée. La base de données CITES liste un total de 6,652 trophées de lions exportés entre 2000 et 2009, apprend-t-on.

Yandé Diop

liberationquotidien@gmail.com

Mercredi 26 Octobre 2016

Un trafiquant arrêté avec une grande quantité de peaux de lions

La Direction des Parcs Nationaux, renforcée par la police de Kaolack, et avec l'appui du projet SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique), de l'ONG WARAA, a arrêté un trafiquant majeur en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées prévues et réprimées par la loi sénégalaise de 1986 portant code de la chasse et de la protection de la faune.

Arêté dans un grand hôtel de Kaolack, le vendredi 21 octobre, le sieur Abdou Karim DIOP était en possession de têtes de lion et léopard. Immédiatement, une perquisition à son magasin au marché central a été autorisée par le Procureur de la République de Kaolack. Lors de cette perquisition, 7 trophées de lions et de léopards ont encore été saisis. Au total, c'est 106 peaux provenant de 22 espèces animales différentes qui ont été trouvées dans cette boutique et saisis. Il s'agit de peau de lion, de léopard, de serval, de loup, de crocodile, de python, de guib, de buffle de forêt, de loutre, etc. La saisie comprend également des dépouilles de 12 espèces animales intégralement protégées. Ces dernières étant menacées d'extinction dans leur milieu naturel, bénéficient d'une protection absolue sur toute l'étendue du territoire national. Il est interdit de les abattre, de les détenuir et d'en faire le commerce. Une nouvelle fois, cette opération

de la centaine d'autres peaux d'une valeur inestimable. Cette affaire n'est pas sans nous rappeler une autre similaire à Dakar, où en novembre 2014, des trafiquants nigériens avaient été arrêtés par les agents de Eaux et Forêts et de la Division des Investigations criminelles (DIC), avec l'appui de SALF. Avec une saisie record de 2634 peaux de félins et autres espèces, cette action avait été fortement saluée par la communauté internationale et avait fait les titres de la presse française, américaine et africaines, tellement la prise était importante. Ce réseau dakarais, dont le sieur DIOP de Kaolack fait partie, a des fournisseurs dans de nombreux pays et est impliqué dans le trafic international de grande échelle. Il importe illégalement depuis le Niger, la Guinée, le Mali, le Kenya et d'autres pays africains, et exporte vers l'Europe ou vend aux étrangers présents au Sénégal. Les informations récoltées indiquent la fréquence à laquelle ce genre de contrebande se fait régulièrement à l'échelle internationale vers Dakar. Le Sénégal est un point chaud du trafic international de peaux. La corruption est souvent utilisée par les trafiquants pour traverser les frontières dans le monde. Après son arrestation, le sieur DIOP a avoué que les peaux de lions et léopards viennent de diverses régions d'Afrique en citant le Mali et le Kenya, mais aussi le Parc National du Niokolo Koba et ses alentours. Il est choquant que les lions du Sénégal, qui sont gravement menacés et très peu nombreux (moins de 50 indivi-

du), fassent l'objet d'un trafic national et international. Selon Chariotte Houpline, experte de la criminalité faunique, « le Sénégal doit réprimer et sanctionner sévèrement les trafiquants pour sauver ses derniers lions et sa faune. Si on laisse les trafiquants agir en toute impunité, alors le trafic continuera et les lions disparaîtront. C'est aussi simple que ça. Dans ce système, un trafiquant peut commander 100 ou 200 braconniers dans plusieurs pays. Ils n'ont qu'un coup de fil à passer aux braconniers pour qu'un lion soit abattu. Cette arrestation va donner un signal fort aux trafiquants sur la volonté des autorités sénégalaises à lutter contre le trafic et à faire appliquer la loi. Il faut saluer le travail exceptionnel réalisé par la DPN et la Police ». Le sieur DIOP risquerait une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 5 ans s'il est retenu contre lui le délit de complicité d'abattage au motif que les peaux saisies dégagent une odeur nauséabonde et typique d'un abattage récent. Placé en garde à vue le 21 octobre, puis déféré au parquet du tribunal de grande instance de Kaolack, le sieur Diop est placé sous mandat de dépôt depuis le lundi 24 octobre. Il devrait être jugé dans les jours à venir. Les peaux et trophées saisis ont été mis sous scellés ; le tribunal de grande instance statuera sur la confiscation.

L'extinction des lions en Afrique
Il faut espérer que cette opération attirera l'attention de la communauté internationale sur le sort des lions en Afrique et sur le fait que le commerce illégitime qui les menace d'extinction est largement sous-estimé. Des

par le Muséum d'Histoire Naturelle de New-York, avait révélé que les lions avaient été abattus au Cameroun. Les lions sont proches de l'extinction en Afrique de l'Ouest. Les scientifiques estiment qu'il n'en reste que 250 dans la sous-région. Pour le continent, la population se trouve à 4% de la population des années 1940 et leur taux de déclin ne fait que s'accroître. Le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon n'ont déjà plus de lions, et le Nigeria, le Kenya et l'Uganda prédisent des extinctions locales dans les prochains dix ans. En dehors du commerce illégitime, la chasse sportive est significative pour la mortalité des lions et pourrait facilement être empêchée. La base de données CITES liste un total de 6652 trophées de lions exportés entre 2000 et 2009.

Un crime organisé transnational
Le commerce illégitime d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang du commerce illégitime dans le monde (après celui de la drogue,

des armes et des êtres humains), selon le Congrès des Nations-Unies sur le Crème et il amasse des bénéfices illégitimes d'environ 20 milliards de dollars chaque année. Le massacre et le trafic illégitime de ces espèces protégées et leurs sous-produits, demeurent toujours la conséquence d'un commerce illégitime organisé et professionnel. Aujourd'hui, des preuves attestent que l'explosion du trafic d'ivoire porte atteinte à la stabilité et à la sécurité des Etats africains. Ce, parce que les braconniers et trafiquants ont une puissance de feu de plus en plus importante et parce que ce trafic est lié au terrorisme et finance les guerres dans certaines régions. Des groupes terroristes comme Al-Shabaab et Boko Haram, sont impliqués et se financent grâce à l'ivoire. « Le commerce illégitime des espèces est une grave menace pour la sécurité, la stabilité, l'économie, les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays d'Afrique », a déclaré le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon.

NDEYE FATOU THIAM
(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE)

Exemples de presse internet :



Actu SEN

 Accueil | Actualités | Politique | Société | Économie | People & Sports | Culture | International

Vous êtes ici : Home > News > Trafic d'animaux protégés : un individu arrêté avec des peaux de lions et d'espèces en voie de disparition

Trafic d'animaux protégés : un individu arrêté avec des peaux de lions et d'espèces en voie de disparition

 News Société 24 Octobre 2018 20:18



La lutte contre le trafic d'espèces protégées est sans repos. Par mer et frontières, la vigilance est de mise par les agents des Eaux et Forêts. A Kaolack, renseigne Le Quotidien, un individu a été arrêté avec un important butin d'attributs d'espèces protégées : 105 peaux de 22 espèces animales différentes, des têtes de lions, de léopards et de pouilles de lièvres, espèces intégralement protégées.

Arrêté dans un hôtel du Saloum, Abdou Karim Diop, puisque c'est lui dont il s'agit, a été déféré au parquet pour être jugé conformément à la loi sur le trafic d'êtres protégés.

Actusen.com



REWMI.COM

 Actualités | Vidéos | Sport | Politique | Culture | Société | Économie | People

CRIMINALITÉ FAUNIQUE A KAOLACK UN TRAFIQUANT ARRÊTÉ AVEC UNE GRANDE QUANTITÉ DE PEaux DE LIONS

La Direction des Parcs nationaux, renforcée par la police de Kaolack, et avec l'appui du projet Saif (Sénégal-application de la loi faunique), de l'ONG WWF, a arrêté un trafiquant majeur en flagrant délit de détention, circulation, conservation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées prélevées et réprimées par la loi sénégalaise de 1966 portant code de la chasse et de la protection de la faune.

Arrêté dans un grand hôtel de Kaolack, le vendredi 21 octobre, le sieur Abdou Karim Diop était en possession de têtes de lion et léopard. Immédiatement, une perquisition à son magasin au marché central a été effectuée par le Procureur de la République de Kaolack. Lors de cette perquisition, 7 trophées de lions et de léopards ont encore été saisis. Au total, c'est 106 peaux provenant de 22 espèces animales différentes qui ont été trouvées dans une boutique au centre. Il s'agit de peaux de lion de Nigéria, de serval, de furet, de crocodile, de jaguar, de guillemet, de buffle de forêt, de lièvre, etc. La saisie comprend également des dépouilles de 12 espèces animales intégralement protégées. Ces derniers étant menacés d'extinction dans leur milieu naturel, bénéficient d'une protection absolue sur toute l'étendue du territoire national. Il est interdit de les abattre, de les élever et d'en faire du commerce.

Une nouvelle fois, cette opération a mis en évidence l'importance du commerce illégal de lions avec la saisie de dépouilles de lions et de léopards, parmi lesquelles celle d'un lion femelle. Rien que la valeur des produits de lions et panthères saisis représente plus de 2,5 millions de FCFA, sans parler de la certaine détresse humaine d'un tel objet.

Cette affaire n'est que l'une parmi d'autres affaires similaires à Dakar, où en novembre 2014, des trafiquants nigériens ont été arrêtés par les agents de l'Eau et Forêts et de la Division des Investigations criminelles (DIC) avec l'appui de SAIF. Avec une seule record de 263 peaux de lions et autres espèces, ces agents ont été formés par la communauté internationale et assistés dans leur travail par la police française, américaine et allemande, notamment la police allemande.

Ce réseau délinquant, dont le sieur Diop de Kaolack fait partie, a des fournisseurs dans de nombreux pays et est impliqué dans le trafic international de grande échelle. Il importe notamment depuis le Niger, la Guinée, le Mali, le Kenya et d'autres pays africains, et exporte vers l'Europe ou vend au détail sur le territoire sénégalais. Les informations recueillies indiquent que le trafic de lions est en constante augmentation et que les trafiquants agissent de plus en plus impunément.

Après son arrestation, le sieur Diop a avoué que les peaux de lions et léopards viennent de diverses régions d'Afrique en passant par le Mali et le Kenya, mais aussi le Parc National du Niokolo Koba et ses alentours. Il est choqué que les lions du Sénégal, qui sont gravement menacés et très peu nombreux (moins de 50 individus), fassent l'objet d'un trafic national et international. Selon Charlotte Houplines, experte de la criminalité faunique, « Le Sénégal doit réprimer et sanctionner sévèrement les trafiquants pour sauver ses derniers lions et sa faune. Si on laisse les trafiquants agir en toute impunité, alors le trafic continuera et les lions disparaîtront. C'est aussi simple que ça. Dans ce système, un trafiquant peut commander 100 ou 200 léopards dans plusieurs pays. Si l'un d'eux meurt, ça passe en France pour qu'un lion soit abattu.

Cette arrestation va donner un signal fort aux trafiquants sur la volonté des autorités sénégalaises à lutter contre le trafic et à faire appliquer la loi. Il faut savoir que le trafic exceptionnel est puni par la PNV et la Police.

Le sieur Diop risque une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 5 ans s'il est reconnu coupable de la délit de complicité d'abattage et jusqu'à 10 ans s'il est reconnu coupable de la délit d'abattage. Il est en garde à vue depuis le 21 octobre, puis déféré au parquet du tribunal de grande instance de Kaolack, le sieur Diop est placé sous mandat de dépôt depuis le lundi 24 octobre. Il devrait être jugé dans les jours à venir. Les peaux et trophées saisis ont été mis sous scellés, le tribunal de grande instance saisi pour la confiscation.

L'extinction des lions en Afrique

Il faut espérer que cette opération attire l'attention de la communauté internationale sur le sort des lions en Afrique et sur le fait que le commerce illégal qui les menace d'extinction est toujours opérationnel. Des scientifiques ont été prévenus que les peaux de lions saisis afin que les analyses ADN permettent de mieux cartographier le trafic organisé des lions en Afrique. D'après l'analyse ADN des peaux de lion saisis à Dakar en novembre 2014, il s'agit de lions du Niokolo Koba de Niokolo Koba, qui ont été tués au Cameroun.

Un crime organisé transnational

Le commerce illégal de dépouilles animales est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang du commerce illégal de grande échelle de la drogue, des armes et des biens humains, selon le Congrès des Nations Unies sur la Crimine et l'annexe des bénéfices illégaux d'environ 20 milliards de dollars chaque année. La menace et le trafic illégaux de ces espèces protégées et leurs sous-produits, demeurent toujours la conséquence d'un commerce illégal organisé et professionnel. Milliards de dollars sont investis que les espèces de trafic illégal sont amenées à la capitale et à la sécurité des pays africains. Ce genre de trafic est très lucratif et implique une puissance de feu de plus en plus importante au point que la police et les services de sécurité des gouvernements nationaux ne peuvent pas faire face à ce trafic. Le trafic de lions est devenu un véritable business mondial. Les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays d'Afrique, a déclaré le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon.

Ndiaye Fatou Thiam (Correspondance particulière)

Criminalité faunique : Un trafiquant arrêté avec plus de 100 peaux d'animaux protégés

5 jours | 128 réactions | Commentaires

tweet | Like





1 500 000 F à Gagner

Accès Simple et Facile

partio.inp.gov.sn/actes

L'OB'S – La Direction des parcs nationaux a arrêté, avec l'appui du projet Saif (Sénégal-application de la loi faunique) et de la Police, un trafiquant d'espèces animales protégées.

La Direction des parcs nationaux a réalisé un gros coup, en mettant hors état de nuire un trafiquant notoire de dépouilles d'espèces animales. Abdou Karim Diop, arrêté vendredi dernier, était en possession de têtes de lions et de léopards. Une perquisition à son magasin sis au marché central de Kaolack, a permis de mettre la main sur sept trophées de lions et de léopards. Au total, pas moins de 106 peaux provenant de 22 espèces animales, dont 12 protégées, ont été trouvées dans sa boutique. Il s'agit de servals, furets, crocodiles, pythons, quils, buffles de forêt, loutres, etc. Ces espèces menacées de disparition bénéficient d'une protection absolue. « Il est interdit de les abattre, d'élever et de commercialiser ». La valeur de ces produits animaux est inestimable, selon les spécialistes. Abdou Karim, aguerri au trafic illégal d'animaux, fait partie du réseau, de plusieurs nationalités disséminées dans la Sous-région, démantelé à Dakar, en 2014, par la Division des investigations criminelles. Cuisiné par les éléments chargés de la protection des parcs, Diop a avoué que « les peaux de lions et de léopards viennent de diverses régions d'Afrique, mais aussi du Parc national du Niokolo Koba et alentours ». A ce rythme, estime la Direction des parcs, les lions, peu nombreux, disparaîtront, à coup sûr, de nos forêts. Selon Charlotte Houplines, experte de la criminalité faunique, le Sénégal doit sévèrement réprimer et sanctionner les trafiquants pour sauver ses derniers lions et sa faune. « Si on laisse les trafiquants agir en toute impunité, alors le trafic continuera et les lions disparaîtront », a-t-elle ajouté. La Direction des parcs estime que « cette arrestation constitue un signal fort pour les trafiquants sur la volonté des autorités sénégalaises de lutter contre le trafic ». Le mis en cause encourt une peine d'emprisonnement jusqu'à 5 ans, s'il est reconnu coupable de complicité d'abattage. Il est sous mandat de dépôt depuis le 24 octobre.

MOR AMAR (STAGIAIRE)

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	1
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

- Poursuite de la mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit chez un avocat spécialiste de la fiscalité des entreprises.
- Un programme de renforcement d'efficacité de nos partenaires est entamé. Notamment, SALF demande la collaboration des Parcs Nationaux pour procéder aux arrestations et l'obtient. La 1ere arrestation avec les agents des Parcs Nationaux est le 21/10/16 à Kaolack.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant (recrutement de 2 enquêteurs en test, augmentation investigations et identifications régulières et en hausse de nouveaux trafiquants et des opérations)
- Dans le cadre des échanges EAGLE, un de nos enquêteurs se rend dans un autre projet du réseau EAGLE pour se perfectionner du 22/09/16 au 18/10/16
- La directrice de l'ONG WARA se rend en AFS pour la COP21 le 21/09/16 jusqu'au 09/10/16



- 3 sessions de recrutement, sélection d'un chargé de média qui démarre son test en test le 28/10/16 et 2 enquêteurs qui démarreront leur test le 07/11/16



- Préparation de la venue du Directeur EAGLE en Novembre 2016 avec la recherche et prise de rendez-vous auprès des autorités partenaires du projet SALF (Ministres, ambassadeurs etc.)

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		13	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
4			9

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. Direction des Eaux et Forêts, point focal Cites, Directeur de la direction.
 2. DNP, Mr le Directeur des Parcs Nationaux
 3. DNP, Mr le Conservateur du Parc National du Delta du Saloum
 4. Mr le substitut du Procureur de la République de Kaolack
 5. Monsieur le juge intérim du Président du Tribunal de Grande Instance de Kaolack
 6. Mr le Président du Tribunal d'Instance.
 7. Mr le Commandant chargé du service de Sécurité Intérieur de l'Ambassade de France
 8. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
 9. Commissariat central de Kaolack, Mr le Commissaire principal
 10. Mr le 1^{er} Magistrat chargé de liaison de l'Ambassade de France
 11. Mr le 1^{er} conseiller chargé de l'environnement de l'Ambassade de France
 12. Mme la secrétaire du 1^{er} Ministre de l'Environnement
 13. Mr le conseiller juridique du 1^{er} Ministre de l'Environnement

7 Conclusion

- Le mois de Octobre est marqué par l' arrestation d'un trafiquant de Peaux d'espèces animales protégées du nom de Abdou Karim DIOP a été arrêté par la Direction des Parcs Nationaux et le Commissariat Central de Kaolack avec l'appui technique du projet SALF, en flagrant délit de détention de circulation et de commercialisation de 106 Peaux d'espèces. C'est également une première collaboration efficace avec la Direction des Parcs Nationaux. Un programme de renforcement d'efficacité de nos partenaires est entamé. Notamment, SALF demande la collaboration des Parcs Nationaux pour procéder aux arrestations et en obtient l'accord. Des demandes de rendez-vous sont lancées dans l'objectif de renforcer la collaboration avec les différents partenaires du projet SALF (Ministères, Ambassades..)